



## COMMISSION D'APPEL

Président : M. PERRISSIN Christian  
Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

### **CONVOCATIONS**

#### **DOSSIER D'APPEL N°17 2025/2026:**

**Appel Disciplinaire du club du FC FILIERE et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.**  
**CHERAN FC – FC FILIERE du 14/12/2025 en Séniors D3 Poule A**

Ce dossier sera étudié le jeudi 5 février 2026 à 18h15 au siège du District.

#### **Personnes convoquées :**

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

#### **L'arbitre :**

LEROY Alan

#### **FC FILIERE :**

Le Président ou son représentant  
CARRIER Théo, joueur  
CARRIER Laurent, arbitre assistant  
ROBBE Frédéric, éducateur

#### **CHERAN FC :**

Le Président ou son représentant  
DA SILVA TIEGA Manuel, éducateur

---

#### **DOSSIER D'APPEL N°13 2025/2026:**

**Appel du club du CA BONNEVILLE et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de l'Arbitrage.**

Ce dossier sera étudié le jeudi 5 février 2026 à 19h00 au siège du District.

#### **Personnes convoquées :**

Le Président de la Commission de l'Arbitrage ou son représentant.

#### **CA BONNEVILLE :**

Le Président ou son représentant



**L'arbitre :**

GOURNIER Atilla

---

**DOSSIER D'APPEL N°14 2025/2026:**

**Appel du club de l'US VOUGY et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de l'Arbitrage.**

Ce dossier sera étudié le jeudi 5 février 2026 à 19h30 au siège du District.

**Personnes convoquées :**

Le Président de la Commission de l'Arbitrage ou son représentant.

**US VOUGY :**

Le Président ou son représentant

**L'arbitre :**

MULLIER Kévin

---

**DOSSIER D'APPEL N°15 2025/2026:**

**Appel du club de l'AS LYAUD ARMOY et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de l'Arbitrage.**

Ce dossier sera étudié le jeudi 5 février 2026 à 20h00 au siège du District.

**Personnes convoquées :**

Le Président de la Commission de l'Arbitrage ou son représentant.

**AS LYAUD ARMOY :**

Le Président ou son représentant

**L'arbitre :**

DUTFOY Louison



*La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.*

*Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours ou moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.*

*Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les évènements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.*